



**10^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique
pour l'Education, les Sciences et la Culture**

-ISESCO-

Communiqué final

Tunis, République Tunisienne

2-3 juillet 2009

Communiqué final

La 10^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- s'est tenue, avec l'aide de Dieu, à Tunis, capitale de la République Tunisienne, les 9 et 11 Rajab 1430H, correspondant au 2-3 juillet 2009, sous le haut patronage de Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, et dans le cadre de la célébration de Kairouan capitale de la culture islamique pour l'année 2009, avec la participation de l'ensemble des Etats membres, exceptés les Etats suivants : République d'Indonésie, République de Surinam, République de Kirguizstan, République Libanaise, et en présence des représentants des organisations arabes, islamiques et internationales et des personnalités invitées.

Au cours de la cérémonie d'ouverture officielle de la Conférence, organisée au Palais présidentiel de Carthage sous la présidence effective de Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, a pris la parole et remercié Son Excellence le Président Zine El Abidine Ben Ali pour avoir bien voulu accueillir la Conférence sous son haut patronage et pour le soutien permanent que Son Excellence apporte à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, convaincu qu'il est de la mission civilisationnelle et humaine que l'ISESCO accomplit sur les scènes islamique et internationale. Il a souligné les réalisations importantes accomplies par l'Organisation tout au long de son parcours et s'est dit confiant quant à la capacité de l'ISESCO de poursuivre et de mener à bien sa mission dans le cadre de son plan d'action triennal (2010-2012).

Avant de clore son discours, Son Excellence le Directeur général a exprimé sa considération pour les réalisations accomplies par la République Tunisienne dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication ainsi que dans le domaine de l'édification civilisationnelle. Il a également exprimé ses profonds remerciements et sa grande considération à l'ensemble des Etats membres pour le soutien constant qu'ils apportent à l'ISESCO et pour la coopération qui caractérise leurs relations avec l'Organisation.

En considération des efforts remarquables déployés par la République Tunisienne dans le domaine du dialogue des cultures, de ses réalisations et de ses initiatives d'avant-garde pour le développement des énergies renouvelables, Son Excellence Jean-Paul Carteron, Président du Forum Crans Montana (Monaco), a remis **la Médaille d'honneur et le Prix du Forum euro-méditerranéen Crans Montana 2009** à S.E. le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne. De son côté, Dr Ali Sayigh, Président du Congrès

international des énergies renouvelables, a remis à S.E. M. le Président **l'Ecusson d'Or du Réseau international de l'Energie renouvelable.**

Dans l'allocution qu'ils ont prononcée, les deux intervenants ont exprimé la joie qu'ils ont ressentie à participer aux travaux de la 10ème Conférence générale de l'ISESCO et leur fierté de coopérer avec cette prestigieuse organisation. Tous deux ont salué, chacun selon sa spécialité, les efforts remarquables de S.E Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, dans les domaines du renforcement du dialogue et des cultures et l'encouragement à l'usage des énergies nouvelles et renouvelables.

Ensuite, Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, a prononcé une allocution à l'ouverture de la Conférence, dans laquelle il a exprimé sa fierté quant à l'œuvre éminente accomplie par l'ISESCO et aux plans stratégiques qu'elle a élaborés dans la plupart des domaines, exprimant sa considération pour les efforts louables qu'elle a consentis, vingt-sept années durant, pour la dynamisation de l'action islamique commune dans les domaines relevant de sa compétence et le traitement des problèmes de développement éducatif, culturel et scientifique dans le monde islamique. Il a salué, tout particulièrement, le rôle actif joué par Dr Abdulaziz Othman Altwaijri depuis son élection au poste de Directeur général de l'ISESCO, en se félicitant du fait qu'il ait réussi à promouvoir l'apport de l'Organisation, à augmenter son efficacité et à accroître son rayonnement.

Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali s'est, par ailleurs, félicité de l'expérience internationale acquise par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, grâce à l'établissement de solides et vastes relations de partenariat avec un réseau étendu d'organisations régionales et internationales. C'est, a-t-il affirmé, ce qui a permis de tisser des liens et de nouer des amitiés qui ont renforcé l'image de notre Nation islamique et contribué à servir ses causes à travers une action dynamique dans les institutions onusiennes et les organisations gouvernementales et non gouvernementales agissantes sur la scène internationale.

Il a, en outre, appelé l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture à persévérer dans l'animation du dialogue avec les principaux partenaires de la civilisation occidentale comme l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique et l'Amérique Latine, afin de s'employer à dissiper les accumulations négatives des temps de l'aversion, de la suspicion et de la méfiance, responsables de l'apparition de stéréotypes véhiculant une image dénaturée de l'Autre et qui n'ont fait qu'attiser encore plus les sentiments de haine et de fanatisme et la violence d'un camp ou de l'autre. Il est de notre devoir, a-t-il précisé, d'œuvrer ensemble à dépasser les séquelles de telles accumulations pour approfondir la compréhension et le respect entre nous et l'ensemble des autres nations.

Pour conclure, Son Excellence s'est dit persuadé que, grâce à son rayonnement, à l'expérience de son Directeur général Dr Abdulaziz Othman Altwajri et à ses efforts soutenus ainsi qu'à la collaboration des Etats membres en son sein, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tout pour réussir dans la voie de l'action et des réalisations concrètes et à consacrer l'action islamique commune sous son meilleur jour.

Au terme de la séance d'ouverture officielle, Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali a reçu Son Excellence le Directeur général de l'ISESCO, Dr Abdulaziz Othman Altwajri, et l'a décoré du **Grand Cordon de l'Ordre de la République**, en considération pour ses efforts louables au sein de l'ISESCO et pour sa remarquable contribution à l'action islamique commune et au renforcement des relations de la Tunisie avec l'Organisation.

Ensuite, s'est tenue la séance d'ouverture de la Conférence, au début de laquelle Son Excellence M. Ahmed Akhchichen, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, Président de la 9^{ème} Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a prononcé une allocution dans laquelle il a salué les efforts déployés par l'ISESCO pour atteindre ses objectifs, estimant que le mérite en revient au travail sérieux accompli par Dr Abdulaziz Othman Altwajri dans des domaines aussi importants que la défense de l'identité islamique et la mise en relief des valeurs qui sous-tendent la religion islamique, à savoir la tolérance, la paix et la coexistence des peuples et des nations. Il s'est dit persuadé que le Plan d'action triennal de l'ISESCO (2010-2012) amènera sans doute les musulmans à mieux traiter les questions du monde islamique et leur permettra de mieux appréhender les questions culturelles, éducatives et médiatiques qui se posent sur la scène internationale.

Son Excellence Dr Boubakar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO-, a ensuite pris la parole pour féliciter S.E Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, pour l'estime que lui a témoignée le Président Zine El Abidine Ben Ali à travers les louanges exprimées par Son Excellence à son endroit et à l'endroit de l'ISESCO. Il a remercié, à cet égard, le Président de la République Tunisienne ainsi que le Gouvernement et le peuple tunisiens pour cet hommage et cet honneur qui, a-t-il affirmé, renforcent la volonté d'œuvrer au développement de l'ISESCO et du monde islamique. Il s'est dit confiant en l'avenir de l'Organisation, notamment après la réélection de Dr Abdulaziz Othman Altwajri au poste de Directeur général de l'ISESCO pour deux mandats successifs, la durée de chaque mandat étant de trois années renouvelables.

Le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) a ensuite pris la parole pour exprimer ses plus vifs remerciements et toute sa gratitude à Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, pour avoir honoré la Conférence en présidant sa cérémonie d'ouverture au Palais

de Carthage et en prononçant un discours à l'adresse des honorables membres de la Conférence. Il a proposé, à cet égard, que ce discours soit considéré comme un document de référence pour la Conférence. En effet, la Conférence a adopté cette proposition.

Par ailleurs, Son Excellence a indiqué que l'Organisation a réalisé des résultats remarquables entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale dans le cadre du Plan d'action (2007-2009), affirmant que l'ISESCO poursuivra son action au service des Etats membres dans ses domaines de compétence. Il a également remercié les organisations arabes, islamiques et internationales coopérant avec l'ISESCO, notamment le Secrétariat général de l'OCI, exprimant la volonté de l'ISESCO de renforcer la coopération et la coordination avec le Secrétariat de l'OCI pour soutenir l'action islamique commune. Il a, en outre, remercié et exprimé sa gratitude à Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne pour l'avoir décoré du **Grand Cordon de l'Ordre de la République**.

Par la suite, M. Himayat Eddine, Directeur général des Affaires culturelles et sociales au Secrétariat général de l'OCI, a prononcé une allocution, au nom du Secrétaire général de l'OCI, Prof. Ekmeleddine Ihsanoglu, dans laquelle il a salué les initiatives de S.E. M. Zine El Abidine Ben Ali visant à mettre en relief la véritable image de l'islam, notamment la proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse et l'organisation, à cette occasion, d'une conférence internationale de la jeunesse en Tunisie. Par ailleurs, il exprimé sa considération pour toutes les réalisations accomplies par l'ISESCO et l'a salué pour les programmes et les activités qu'elle met en œuvre dans des domaines aussi importants que le renforcement de l'entente entre les peuples, notamment en matière d'éducation, de sciences et de culture. A cet égard, il a affirmé que les conférences et les ateliers organisés par l'ISESCO ont conforté la crédibilité de l'ISESCO et renforcé son action à travers la promotion de la culture islamique, la sauvegarde des monuments culturels islamiques, la célébration des capitales de la culture islamique, le renforcement du dialogue des civilisations et l'amélioration de la qualité de l'enseignement scientifique et technologique en faveur des musulmans. En outre, il a précisé que les remarquables réalisations accomplies par l'ISESCO n'auraient pu être possibles n'était-ce la conduite sage et éclairée de son Directeur général, Dr Abdulaziz Othman Altwajri et les efforts consentis par ses collaborateurs.

La parole a ensuite été donnée aux représentants des institutions arabes, islamiques et internationales participant à la Conférence, lesquels ont exprimé leur joie de participer à ses travaux et se sont félicités de la coopération fructueuse qui caractérise leurs relations avec l'ISESCO. Ils ont également exprimé leur volonté de consolider cette coopération.

Ensuite, et en signe de reconnaissance de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture aux hommes de sciences, de culture et de savoir qui ont rendu de grands services au mouvement scientifique, culturel et intellectuel et à l'action islamique commune, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, a décoré trois personnalités qui ont marqué une présence remarquable sur la scène de la

créativité culturelle, scientifique et intellectuelle ainsi que sur le plan de la coopération islamique commune, appartenant aux régions géographiques arabe, africaine et asiatique, du Wissam de l'ISESCO du premier ordre. Ainsi, le Wissam a été remis aux personnalités suivantes :

S.E. Abdurrahman Mohammad Hassan Sewar Al-Dahab, Président du Conseil d'administration de *Munazzamat El-da'wa El-islamiyya* à Khartoum,

S.E. Dr Mohammed Kamal Hassan, ancien Directeur de l'Université islamique mondiale, Malaisie,

S.E. Prof. Bakary Drame, ancien Secrétaire général adjoint de l'OCI, Conseiller à la Fondation Cheikh Zayed bin Soltane Al Nahyane, de la République du Mali.

Par ailleurs, et en reconnaissance pour leurs efforts au service des objectifs de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, un hommage a été rendu à six membres du Conseil exécutif, représentant les groupes géographiques, arabe, asiatique et africain. Ainsi, la **Médaille d'Or de l'ISESCO** a été décernée aux personnalités suivantes :

- **S.E. M. Mohammad Zahir Aziz** (République islamique d'Afghanistan)
- **S.E. M. Abdullah Batti Jalo** (République de Guinée-Bissau)
- **S.E. Dr Abdelmajid Badaoui** (République Tunisienne)
- **S.E. Dr Soulayman al-Khateeb** (République Arabe Syrienne)
- **S.E. M. Ismaïl Mohammed Khader Tellawi** (Etat de Palestine)
- **S.E. Alhaji Usman Nurudin Sahid Jah** (République de Sierra-Leone)

Après quoi, il a été procédé à la remise du prix ISESCO pour la meilleure œuvre littéraire pour enfants, du prix ISESCO pour les arts plastiques et du prix ISESCO pour la confection du tapis kairouanais.

La séance a ensuite été clôturée par la signature d'un programme de travail dans le cadre du mémorandum d'entente conclu entre l'ISESCO et le Forum de la Jeunesse de la Conférence islamique pour la Coopération et le Dialogue.

Une séance procédurale a, par la suite, été tenue, au cours de laquelle il a été procédé à la constitution du Bureau de la Conférence comme suit :

- **République Tunisienne** : Président
- **République Arabe Syrienne** : Vice-président
- **République Fédérale du Nigeria** : Vice-président
- **République Islamique du Pakistan** : Vice-président
- **Royaume du Maroc** : Rapporteur général

La Conférence générale a également constitué deux commissions spécialisées : **La Commission des Programmes et la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques**, présidées par la République Tunisienne.

Par la suite, le Projet d'ordre du jour et le Projet de programme de travail de la Conférence ont été adoptés.

Confirmant la décision de la 30^{ème} session du Conseil exécutif, dans laquelle celui-ci a invité la Conférence générale à réélire Dr Abdulaziz Othman Altwaijri au poste de Directeur général de l'ISESCO pour deux mandats successifs, la durée de chaque mandat étant de trois années renouvelables, la Conférence a adopté, à l'unanimité et par acclamation, une résolution en vertu de laquelle Dr Abdulaziz Othman Altwaijri a été réélu Directeur général de l'ISESCO pour deux mandats successifs, la durée de chaque mandat étant de trois années renouvelables, en reconnaissance des efforts remarquables, fructueux et avant-gardistes qu'il consent pour la promotion de l'Organisation dans ses domaines de compétence. La Conférence a salué les résultats réalisés par le Directeur général dans les champs d'action de l'Organisation ainsi que les efforts qu'il déploie pour conforter la présence et la place de l'ISESCO sur les scènes islamique et internationale et renforcer ses capacités et développer ses organes administratifs et financiers.

La Conférence générale a, par ailleurs, invité le Directeur général à poursuivre ses efforts afin de développer davantage l'Organisation et la promouvoir à tous les niveaux.

Par la suite, Leurs Excellences les chefs de délégation ont pris la parole au cours de la première séance de travail plénière. Ils ont rendu hommage à Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO pour son rôle d'avant-garde dans la consolidation de la place de l'Organisation et sa promotion au rang des plus grandes organisations internationales. Ils ont également salué l'évolution qualitative qu'a connue l'Organisation depuis qu'il a pris la responsabilité de la Direction générale et salué sa remarquable présence dans les forums internationaux. Les chefs de délégation ont, par ailleurs, félicité Dr Abdulaziz Othman Altwaijri pour sa réélection au poste de Directeur général de l'ISESCO pour deux mandats successifs, la durée de chaque mandat étant de trois ans renouvelables. A cet égard, il ont exprimé leur satisfaction pour cette confiance renouvelée. Ensuite, ils ont abordé les actions entreprises par leurs gouvernements et leurs organisations dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. Ils ont également formulé des propositions pertinentes à même d'enrichir et de développer l'action de l'Organisation. Dans ce contexte, S.E. le ministre de l'éducation de la République Arabe Syrienne a formulé une proposition consistant à substituer l'expression « entité terroriste » à l'expression « Israël » dans les programmes scolaires des Etats membres.

Par ailleurs, la Conférence a pris note des allocutions des chefs des délégations des Etats membres et des Organisations islamiques, arabes et internationales participant à la

Conférence ainsi que des orientations pertinentes et des recommandations importantes qui y sont contenues. Elle a appelé l'ISESCO à prendre ces orientations et recommandations en considération, dans la mesure du possible, lors de l'élaboration des programmes et activités et ce, conformément aux plans approuvés et dans la mesure des ressources disponibles.

Par la suite, la Conférence a adopté une résolution concernant le soutien de la candidature de M. Farouq Hosni, ministre égyptien de la culture, au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). A cet égard, la Conférence a invité les Etats membres à prendre les mesures appropriées et les initiatives pour assurer l'élection de M. Farouq Hosni au poste de Directeur général de l'UNESCO lors de la prochaine session de sa Conférence générale.

S.E. Dr Boubakar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, a ensuite pris la parole pour présenter le rapport du Conseil exécutif sur les activités du Conseil dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale. Après avoir pris connaissance du rapport, la Conférence a exalté les efforts du président du Conseil et ceux de ses honorables membres pour le soutien constant qu'ils prodiguent à l'Organisation et à son Directeur général dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action triennal (2007 -2009).

Ensuite, le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a présenté, au cours de la même séance, son rapport sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale, dans lequel il a passé en revue les principales réalisations et les acquis majeurs qui ont conforté la présence de l'ISESCO sur la scène internationale. Le rapport a également passé en revue les efforts consentis en matière de renforcement du dialogue des cultures et de l'alliance des civilisations, visant à asseoir les bases solides pour une renaissance globale dans les Etats du monde islamique, à travers le soutien apporté au développement éducatif, scientifique et culturel à tous les niveaux.

La Conférence a, ensuite, adopté le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale, en prenant en considération les observations de la Conférence. Elle a rendu hommage aux initiatives du Directeur général concernant la tenue des conférences ministérielles islamiques dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la culture, l'environnement et l'enfance, et réaffirmé la mission confiée à l'ISESCO pour ternir ces conférences en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI.

La Conférence a remercié le Directeur général pour la mise à contribution de l'ISESCO dans le parrainage et l'organisation de conférences régionales et internationales entrant dans le cadre de ses domaines de compétence, et ce par le biais de la coopération avec les organisations d'intérêt commun. Elle a également salué les efforts consentis par le

Directeur général en vue de répondre, suivant une approche scientifique et réfléchie, aux accusations portées contre l'islam et les Musulmans. La Conférence a, en outre, apprécié l'excellent niveau et la qualité remarquable des activités mises en œuvre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats membres, notamment les activités relatives au dialogue des civilisations et des cultures et les programmes destinés à défendre l'image authentique de l'Islam et des Musulmans.

En outre, la Conférence a remercié le Directeur général pour la mise en œuvre d'activités dédiées à la République islamique d'Afghanistan, à la République d'Irak et à la République Somalienne et l'a invité à poursuivre ce genre d'activités dans le cadre du prochain Plan d'action. Elle a également exprimé ses remerciements aux organisations régionales et internationales et aux organismes non gouvernementaux pour leur coopération avec l'ISESCO dans la mise en œuvre des activités et programmes d'intérêt commun et invité le Directeur général à renforcer la coopération, la collaboration et la concertation avec ces organisations.

Le Directeur général a, ensuite, présenté son rapport pour les années 2007-2009 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine, passant en revue les programmes et activités consacrés par l'Organisation à ce sujet.

Consciente de la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis du peuple palestinien, et réaffirmant son soutien à sa cause juste, la Conférence a adopté le rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine. La Conférence a dénoncé les agressions et violations israéliennes ciblant les sanctuaires de l'islam et la destruction des institutions éducatives, scientifiques et culturelles aussi bien dans la ville d'Al-Qods Al-Charif que dans l'ensemble des territoires palestiniens. Elle a réaffirmé qu'Al-Qods est la capitale de l'Etat indépendant de Palestine, rejeté toute tentative visant à minimiser la souveraineté palestinienne sur la ville sainte, et déclaré nulles et non avenues toutes les manœuvres de colonisation qui s'y pratiquent, comme le stipulent les résolutions internationales, les conventions et les usages internationaux, qui décrètent la nullité des démarches et des procédures législatives et administratives de colonisation par lesquelles les autorités israéliennes visent à changer la situation juridique, démographique, urbanistique, patrimoniale et civilisationnelle de la ville sainte, les considérant comme autant d'entorses à la légalité internationale, aux conventions et aux coutumes internationales.

La Conférence a invité les Etats membres à poursuivre leur soutien et leur contribution aux festivités célébrant Al-Qods en tant que capitale de la culture arabe pour l'année 2009 et les a incités à mettre en œuvre des programmes et des activités mettant en relief les spécificités de la culture arabo-islamique d'Al-Qods Al-Charif et à contribuer au soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de cette ville sainte. Elle a de même invité

les Etats membres à accorder une attention particulière à la ville d'Al-Qods Al-Charif et à la Palestine dans les forums internationaux, de manière à défendre son appartenance arabo-islamique et son identité et à soutenir les institutions nationales palestiniennes.

La Conférence a, par ailleurs, réaffirmé ses résolutions antérieures relatives à la situation d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine, invitant le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre, dans le cadre du Plan d'action triennal de l'ISESCO (2010-2012), des programmes et activités destinés aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.

Par la suite, le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a présenté son rapport sur le Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations et son rapport pour les années (2007-2009) sur l'évaluation de l'action de l'Organisation. Le Directeur général a souligné à ce propos le succès enregistré par le Programme des Ambassadeurs de l'ISESCO dans les domaines du dialogue des cultures, de l'alliance des civilisations et de la consolidation des valeurs humaines communes, mettant l'accent à cet égard sur le progrès réalisé au niveau du développement des méthodes d'évaluation interne et externe des programmes, activités et projets éducatifs, scientifiques, culturels et communicationnels mis en œuvre par l'ISESCO dans ses plans d'action successifs au profit des Etats membres et des Musulmans à l'extérieur du Monde islamique.

Afin de renforcer les efforts de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- dans la diffusion de la culture du dialogue, de la coopération et de la coexistence humaine, la Conférence générale a adopté le rapport du Directeur général sur le Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations et approuvé l'accréditation du Prof. Cheikh Modibo Diarra, Président de la Fondation Pathfinder (République du Mali), du Cheikh Hamza Yusuf (Etats Unis d'Amérique) et de M. Jean-Paul Carteron, Président du Forum Crans Montana (Monaco), en qualité d'ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations.

La Conférence a remercié les Ambassadeurs de l'ISESCO pour les activités qu'ils ont réalisées dans le cadre des attributions stipulées dans le Programme des Ambassadeurs, et les a invité à soutenir ce programme et poursuivre leurs efforts dans ce sens.

La Conférence a également remercié le Directeur général pour les efforts qu'il consent afin de soutenir ce programme et mette en exergue le rôle de l'ISESCO dans le domaine du dialogue des cultures et de l'alliance des civilisations.

D'autre part, la Conférence a adopté le rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation, en prenant en considération les observations de la Conférence. Elle a invité les Etats membres à coopérer et interagir

davantage avec les opérations d'évaluation externe entreprises par l'Organisation dans le cadre de l'exécution des programmes et activités de son Plan d'action.

De même, la Conférence a invité le Directeur général à présenter un rapport sur l'évaluation de l'action de l'Organisation pour les années (2010-2012) à la prochaine session de la Conférence générale.

Par la suite, le Directeur général a communiqué la liste des membres du Conseil exécutif de l'Organisation à la Conférence générale qui l'a adoptée telle qu'elle figure dans le document (CG10/2009/5.1), invitant les Etats membres à désigner leurs représentants au sein du Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'Article (12-I), alinéa (b) de la Charte et à communiquer au Directeur général le curriculum vitae de chacun de ces membres dûment approuvé.

La Conférence a également invité le Directeur général à assurer le suivi de cette question auprès des Etats membres et à modifier la liste en fonction des réponses émanant des parties compétentes des Etats membres.

Par ailleurs, la Conférence a approuvé la demande du Royaume d'Arabie Saoudite aux fins d'accueillir la 11^{ème} session de la Conférence générale au cours de la première moitié du mois de juillet 2012.

Au cours de la séance de clôture, et à l'issue des travaux de la Commission des programmes, et dans un souci de doter l'Organisation de moyens modernes et efficaces à même de lui permettre de réaliser ses objectifs dans le cadre d'une vision prospective, la Conférence générale a adopté le projet de Plan à Moyen terme pour les années (2010-2018), tel qu'il figure dans le document (CG.10/2009/4.1), en prenant en considération les remarques des membres de la Conférence générale. La Conférence a invité le Directeur général à élaborer le projet de Plan d'action triennal et budget pour les prochaines années, en se basant sur le contenu du Plan d'action à moyen terme (2010-2018), les priorités des Etats membres, les orientations des stratégies spécialisées de l'ISESCO, les intérêts communs des parties compétentes et les changements régionaux et internationaux.

De plus, la Conférence a adopté le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années (2010-2012) et en a approuvé le budget fixé à : 41.100.453 \$US, afin d'en assurer le financement, tout en prenant en considération les observations et propositions du Conseil exécutif et de la Conférence générale ainsi que les priorités et les besoins des Etats membres au moment de l'exécution des programmes et activités dudit plan.

La Conférence a remercié le Conseil exécutif pour ses efforts visant à établir les fondements généraux du projet de Plan et budget pour les années (2010-2012) et invité les Etats membres à verser intégralement leurs contributions au budget de ce Plan. De même qu'elle a invité le Directeur général à poursuivre ses efforts visant à recueillir les ressources

financières extrabudgétaires, de manière à mettre en œuvre la plus grande partie possible du Plan d'action pour les années (2010-2012).

Dans le même contexte, la Conférence a invité le Directeur général à mettre en œuvre le Plan d'action à travers les conférences spécialisées, les grands projets, les programmes de terrain et autres activités qualitatives, se félicitant par la-même de l'approche adoptée par la Direction générale qui se base sur une vision stratégique globale, pluridisciplinaire, intégrée, cohérente et moderne.

La Conférence a remercié le Directeur général et ses collaborateurs pour leur contribution remarquable à l'élaboration du projet de Plan d'action triennal pour les années (2010-2012).

Au cours de la même séance, la Conférence a adopté le rapport de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques. La Conférence a, ainsi, adopté le rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, le rapport de la Société d'Audit et le rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années (2006-2008), en prenant en considération les observations formulées par les membres de la Commission.

En outre, la Conférence a adressé ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons pour soutenir l'action de l'Organisation, en saluant les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs pour rationaliser les dépenses et assurer la bonne gestion des ressources financières de l'Organisation et se félicitant des procédures administratives et financières entreprises à cet égard. La Conférence a également remercié la Société d'Audit et la Commission de Contrôle financier pour la préparation desdits rapports.

La Conférence a, ensuite, adopté le rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG 10/2009/2.6), en prenant en considération les observations formulées par les membres de la Commission des Affaires administratives financières et juridiques. La Conférence a invité le Directeur général à poursuivre la coordination, la concertation et les contacts avec les Etats membres ayant des arriérés, à travers les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif et les commissions nationales, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence générale et des décisions du Conseil exécutif en la matière. Elle a également réaffirmé les résolutions et décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif prises à ce sujet et remercié les Etats membre qui ont répondu favorablement à la décision du Conseil exécutif et à la résolution de la Conférence générale relatives aux facilités de règlement des arriérés dus à l'Organisation.

La Conférence a, par ailleurs, approuvé la prorogation de deux années de la durée de vigueur de la Résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative aux facilités de paiement des arriérés en tant que mesure incitative pour les Etats qui n'ont pas pu en bénéficier.

D'autre part, et en appui aux efforts de la Direction générale visant à moderniser l'Organisation et à renouveler ses règlements afin de répondre au développement qu'elle connaît, la Conférence générale, ayant pris connaissance du document (C.G.10/2009/3.1) et écouté les explications du Directeur général, a approuvé les amendements proposés concernant le projet d'amendement du Statut du Personnel de l'ISESCO.

Les débats et délibérations de la Conférence générale autour des questions figurant à l'ordre du jour se sont déroulés sous le signe de l'entente et de la complémentarité. Les membres de la Conférence étaient, pour leur part, animés de la volonté d'examiner en profondeur ces questions qui constituent à la fois une préoccupation et une responsabilité partagées.

Au terme de ses travaux, la Conférence a adressé un message de remerciements et de gratitude à Son Excellence M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne, pour avoir placé la Conférence sous son haut patronage et pour sa présence effective à la séance d'ouverture officielle. La Conférence a également exprimé sa gratitude au Président tunisien pour le soutien continu qu'il apporte à l'Organisation afin de promouvoir l'action islamique commune et pour la haute considération qu'il voue au Directeur général de l'ISESCO.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.1
du Projet d'ordre du jour :**

(Vérification des documents d'accréditation et de la liste des délégations)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l' Article (10), alinéas 1 et 5 de la Charte;
 - * les Articles (1-5) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * les Articles (1-8) du Règlement régissant le Statut d'Observateur;
- Ayant pris connaissance du document (CG 10/2009/1.1 provisoire) renfermant le projet de liste des participants à la 10^{ème} session de la Conférence générale;
- Tenant compte de la recommandation du Bureau de la 9^{ème} Conférence générale d'approuver cette liste;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1. Approuve** la liste des participants à la 10^{ème} session de la Conférence générale, objet du document (CG 10/2009/1.1 adopté).
- 2. Invite** les Etats membres à tenir compte, lors de la composition de leurs délégations, de l' Article (1) du Règlement intérieur de la Conférence générale.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.2
du Projet d'ordre du jour :**

(Adoption du projet d'ordre du jour)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l' Article (11) de la Charte;
 - * les Articles (13-17) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour de sa 10^{ème} session, objet du document (CG 10/2009/1.2 provisoire);
- Prenant en considération la Décision (CE 30/2009/D.4.1) adoptée par la 30^{ème} session du Conseil exécutif, en vertu de laquelle le Conseil recommande à la 10^{ème} Conférence générale d'adopter son projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document proposé;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa 10^{ème} session tel qu'il figure dans le document (CG 10/2009/1.2 adopté).



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.3
de l'ordre du jour :**

(Adoption du projet de Programme de travail)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (8) alinéa (e) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
- Rappelant la Décision (CE 29/2008/D.5.1) adoptée par la 29^{ème} session du Conseil exécutif par laquelle il a été décidé de tenir la 10^{ème} session de la Conférence générale au mois de juillet 2009, à Tunis, capitale de la République Tunisienne;
- Prenant en considération la Résolution (CG 10/2009/R.1.2) portant adoption de l'ordre du jour de sa 10^{ème} session, objet du document (CG 10/2009/1.2 adopté);
- Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail de la Conférence, objet du document (CG 10/2009/1.3 provisoire);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

décide ce qui suit :

- Adopte le Programme de travail de la 10^{ème} Conférence générale tel qu'il figure dans le document (CG10/2009/1.3 adopté).



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.4
de l'ordre du jour :**

(Constitution du Bureau de la Conférence générale)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l' Article (10), alinéa (2) de la Charte;
 - * les Articles (8) et (9) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Prenant en considération la Résolution (CG 10/2009/R.1.3) portant adoption du Programme de travail des commissions proposées;
- Conformément au principe de la distribution géographique;
- Tenant compte de l'unanimité des opinions exprimées ;

décide ce qui suit :

- Approuve la composition du Bureau de la 10^{ème} session de la Conférence générale comme suit :

Président de la Conférence : République Tunisienne

Vice-présidents :

- 1- République arabe syrienne
- 2- République fédérale du Nigéria
- 3- République islamique du Pakistan

Rapporteur général : Royaume du Maroc

Président de la Commission des programmes : République Tunisienne

Président de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques :
République Tunisienne



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.5
de l'ordre du jour :**

**(Allocutions des chefs des délégations des Etats membres
et des organisations invitées)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant suivi les interventions des chefs des délégations des Etats membres et des organisations invitées;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1. Prend note** des interventions des chefs des délégations des Etats membres et des organisations islamiques, arabes et internationales participant à la Conférence, ainsi que des orientations et des recommandations judicieuses qui y sont contenues.
- 2. Invite** l'Organisation islamique à prendre en considération ces orientations et recommandations lors de la préparation des programmes et activités, autant que faire se peut et en accord avec les plans adoptés et les ressources disponibles.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 1.6
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil
dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil, objet du Document (CG10/2009/1.6);
- Ayant suivi l'exposé du Président du Conseil exécutif ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. Prend acte du Rapport du Conseil exécutif sur les travaux du Conseil, objet du Document (CG 10/2009/1.6).
2. Rend hommage aux efforts déployés par le Président du Conseil exécutif et ses honorables membres pour avoir apporté leur soutien constant à l'Organisation et à son Directeur général, dans le cadre de l'exécution du Plan d'Action triennal pour les années 2007-2009.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.1
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans
l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * l'Article (20), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif;
- Rappelant la Résolution (CG 9/2006/R.4.1) adoptée par la 9^{ème} session de la Conférence générale concernant le Plan et Budget des années 2007-2009;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale ;
- Tenant compte des décisions adoptées lors des trois sessions précédentes du Conseil exécutif concernant les rapports d'activités présentés et de la décision de proposer ce rapport global à l'approbation de la 10^{ème} session de la Conférence générale;
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs dans la mise en œuvre des programmes et activités du Plan d'action triennal 2007-2009;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la Conférence générale, tel qu'il figure dans le document (CG 10/2009/2.1), en prenant en considération les observations de la Conférence.
2. Salue les initiatives du Directeur général concernant la tenue des conférences islamiques spécialisées et réaffirme la mission confiée à l'ISESCO pour ternir ces conférences en coordination avec le Secrétariat général de l'OIC.
3. Remercie le Directeur général pour la mise à contribution de l'ISESCO dans le parrainage et l'organisation de conférences régionales et internationales entrant dans le cadre de ses domaines de compétence, et ce par le biais de la coopération avec les institutions similaires.
4. Salue les efforts consentis par le Directeur général en vue de répondre, suivant une approche scientifique et réfléchie, aux accusations dirigées contre l'islam et les Musulmans.
5. Apprécie l'excellent niveau et la qualité remarquable des activités de l'Organisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats membres, notamment les activités relatives au dialogue des civilisations et des cultures et les programmes destinés à défendre l'image authentique de l'Islam et des Musulmans.
6. Remercie le Directeur général pour la mise en œuvre d'activités dédiées à la République islamique d'Afghanistan, à la République d'Irak et à la République Somalienne et l'invite à poursuivre ce genre d'activités dans le cadre du prochain Plan d'action.
7. Exprime ses remerciements aux organisations régionales et internationales et aux organismes non gouvernementaux pour leur coopération avec l'ISESCO dans la mise en œuvre des activités et programmes d'intérêt commun et invite le Directeur général à renforcer la coopération, la coordination et la concertation avec ces organisations.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.2
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 sur le rôle de l'ISESCO
dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles
d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine)**

La Conférence générale :

- Rappelant les résolutions (C.G.9/2006/R.2.2) et (C.G.9/2006/R.2.3) adoptées lors de la 9^{ème} Conférence générale concernant le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine;
- Ayant pris note, à la lumière du document (CG 10/2009/2.2) relatif au "rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine ", que le Directeur général a accordé l'attention particulière qui doit revenir à la ville sainte d'Al-Qods et à la Palestine;
- Ayant pris connaissance du contexte difficile où vivent les citoyens palestiniens d'Al-Qods Al-Charif et de Palestine, victimes des agressions criminelles perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

décide ce qui suit :

1. **Adopte** le document (CG10/2009/2.2) relatif au soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.
2. **Dénonce** les agressions israéliennes, la profanation des sanctuaires de l'islam et la destruction des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine.
3. **Réaffirme** qu'Al-Qods est la capitale de l'Etat indépendant de Palestine, rejette toute tentative visant à minimiser la souveraineté palestinienne sur la ville sainte, déclare nulles et non avenues toutes les manœuvres de colonisation qui s'y pratiquent, comme le stipulent les résolutions internationales, les conventions et les usages internationaux, qui décrètent la nullité des démarches et des procédures législatives et administratives de colonisation par lesquelles les autorités israéliennes visent à changer la situation juridique, démographique, urbanistique et civilisationnelle de la ville sainte, les considérant comme autant d'entorses à la légalité internationale, aux conventions et aux usages internationaux.
4. **Invite** les Etats membres à contribuer aux festivités célébrant Al-Qods en tant que Capitale de la culture arabe pour l'année 2009 et à mettre en œuvre des programmes et des activités mettant en relief les spécificités de la culture arabo-islamique d'Al-Qods Al-Charif et contribuant au soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de cette ville sainte.
5. **Invite** les Etats membres à accorder une attention particulière à la ville d'Al-Qods Al-Charif et à la Palestine dans les forums internationaux, de manière à défendre son appartenance arabo-islamique et son identité et à soutenir les institutions nationales palestiniennes.
6. **Réaffirme** ses résolutions antérieures relatives à la situation d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.
7. **Invite** le Directeur général à poursuivre la mise en œuvre des programmes et activités destinés aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif et de la Palestine.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.3
de l'ordre du jour :**

**(Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour
le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L' Article (24) du Règlement intérieur du Conseil exécutif;
 - * L' Article (4), alinéa (b) de la Charte;
 - * La Décision de la 29^{ème} session du Conseil exécutif (C.E. 29/2008/D.4.1);
- Ayant examiné le document présenté et écouté l'exposé du Directeur général à ce propos;

décide ce qui suit :

1. Adopte la désignation comme Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations les personnalités suivantes : Prof. Cheikh Modibo Diarra, Président de la Fondation Pathfinder (République du Mali), Cheikh Hamza Yusuf (Etats-Unis d'Amérique) et M. Jean-Paul Carteron, Président du Forum Crans Montana (Monaco).
2. Remercie les Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue entre les cultures et les civilisations pour les activités qu'ils ont réalisées dans le cadre des attributions stipulées dans le Programme des Ambassadeurs, et les invite à soutenir ce programme et poursuivre leurs efforts dans ce sens.
3. Remercie le Directeur général pour les efforts qu'il consent afin de soutenir ce programme et mettre en exergue le rôle de l'ISESCO dans le domaine du dialogue des cultures et de l'alliance des civilisations.



Résolution CG 10/2009/R.2.4

**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.4
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général pour les années 2007-2009 sur l'évaluation
de l'action de l'Organisation)**

La Conférence générale :

- Se basant sur le deuxième alinéa du dispositif de la décision (C.E. 12/91/D.2.5) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa douzième session, invitant le Directeur général à présenter régulièrement un rapport sur l'évaluation de l'action de l'Organisation à la session du Conseil exécutif qui précède immédiatement la tenue de la session ordinaire de la Conférence générale ;
- Considérant, à la lumière du rapport d'évaluation relatif à l'action de l'Organisation, objet du document (CG 10/2009/ 2.4), que le Directeur général a mis en application les décisions du Conseil, en incorporant dans ledit document les données de l'évaluation externe des programmes et activités exécutés dans le cadre du Plan d'action 2007-2009;
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général ;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le rapport d'évaluation de l'action de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG10/2009/2.4), en prenant en considération les observations de la Conférence.
- 2. Invite** les Etats membres à coopérer et interagir avec les opérations d'évaluation externe entreprises par l'Organisation dans le cadre de l'exécution des programmes et activités de son Plan d'action.
- 3. Invite** le Directeur général à présenter un rapport sur l'évaluation de l'action de l'Organisation pour les années 2010-2012 à la prochaine session de la Conférence générale.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.5
de l'ordre du jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la
Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle
financier pour les années 2006-2008)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * les Articles (16) et (19) de la Charte;
 - * les Articles (19-20) et (24-29) du Règlement financier;
 - * L'Article (20) alinéas (b,e,g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2006-2008, tel qu'il figure dans le document (CG10/2009/2.5) ;
- Tenant compte des décisions adoptées lors des trois précédentes sessions du Conseil exécutif, relatives à ce Rapport, qui a été intégralement adopté en vue de sa présentation à la 10^{ème} session de la Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Ayant entendu l'exposé de la Direction générale à ce sujet;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. **Adopte** le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier pour les années 2006-2008, tel qu'il figure dans le document (CG10/2009/2.5), prenant en considération les observations de la Conférence.
2. **Adresse** ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons pour soutenir l'action de l'Organisation.
3. **Salue** les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs pour rationaliser les dépenses et assurer la bonne gestion des ressources financières de l'Organisation et se félicite des procédures administratives et financières entreprises à cet égard.
4. **Remercie** la Société d'Audit et la Commission de Contrôle financier pour la préparation du Rapport.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 2.6
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres
au budget de l'Organisation et le redressement de la situation
financière de l'Organisation pour les années 2006-2008)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l' Article (6) du Règlement financier;
- Se fondant sur la Résolution de la 9^{ème} Conférence générale (C.G.9/2006/R.2.11)
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG10/2009/2.6);
- Tenant compte des décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de ses trois précédentes sessions relatives à ce rapport qui a été intégralement adopté en vue de sa présentation à la 10^{ème} Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Ayant entendu l'exposé de la Direction générale à ce sujet ;
- Après avoir salué les efforts du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. **Adopte** le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CG 10/2009/2.6), en prenant en

- considération les observations formulées par les membres de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques.
2. **Invite** le Directeur général à se concerter et à prendre contact avec les Etats membres ayant des arriérés à travers les membres de la Conférence générale, du Conseil exécutif et les commissions nationales, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil en la matière.
 3. **Réaffirme** les résolutions et décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif prises à ce sujet.
 4. **Remercie** les Etats membres qui ont répondu favorablement à la décision du Conseil exécutif et à la résolution de la Conférence générale relatives aux facilités de règlement des arriérés dus à l'Organisation.
 5. **Approuve** la prorogation, jusqu'à fin 2010, de la durée de vigueur de la Résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative aux facilités de paiement des arriérés en tant que mesure incitative pour les Etats qui n'ont pas pu en bénéficier.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009
Résolution concernant le point 3.1
de l'ordre du jour :**

(Projet d'amendement du Statut du Personnel de l'ISESCO)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L' Article (12) III, alinéa (g) de la Charte ;
 - * L' Article (12), alinéa (d) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
 - * L' Article (20), alinéa (g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
 - * La Décision (C.E.29/2008/D.4.2) de la 29^{ème} session du Conseil exécutif, portant approbation par le Conseil du projet d'amendement et recommandation d'adoption par la Conférence générale ;
- Ayant pris connaissance du document (CG 10/2009/3.1) et écouté les explications du Directeur général;
- Ayant salué les efforts du Directeur général et ses collaborateurs à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- **Adopte** le projet d'amendement du Statut du Personnel de l'ISESCO tel qu'il figure dans le document (C.G.10/2009/3.1 adopté).



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009
Résolution concernant le point 4.1
de l'ordre du jour :
(Projet de Plan à Moyen terme pour les années 2010-2018)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L' Article (12), III, alinéa (c) de la Charte;
 - * L' Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
 - * L' Article (20) alinéa (c) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du document (CG 10/2009/4.1) et écouté les explications du Directeur général à ce propos;
- Ayant salué les efforts du Directeur général et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce document;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions qui ont été exprimées ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte** le projet de Plan à Moyen terme pour les années 2010-2018 tel qu'il figure dans le document (CG.10/2009/4.1), en prenant en considération les remarques des membres de la Conférence générale.
- 2- Invite** le Directeur général à élaborer le projet de Plan d'action et budget pour les prochaines années, en se basant sur le contenu du Plan d'action à moyen terme (2010-2018), les priorités des Etats membres, les orientations des stratégies spécialisées de l'ISESCO, les intérêts communs des parties compétentes et les changements régionaux et internationaux.
- 3- Remercie** le Directeur général et ses collaborateurs pour la préparation de ce rapport.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 4.2
de l'ordre du jour :**

**(Projet de Plan d'action triennal et budget
pour les années 2010-2012)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur:
 - * L'Article (11), alinéa 2 de la Charte ;
 - * L'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
 - * L'Article (20), alinéa (c) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le Projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2010-2012, objet du document (CG10/2009/4.2);
- Prenant en considération la Décision (CE 30/2009/D.3.1) de la 30^{ème} session du Conseil exécutif, relative au projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2010-2012, qui a été adoptée en vue de sa présentation à la 10^{ème} session de la Conférence générale pour adoption, comme le lui a recommandé le Conseil;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1. Adopte** le projet de Plan d'action triennal et budget pour les années 2010-2012, objet du document (CE10/2009/4.2) et en approuve le budget fixé à : 41.100.453 \$US, afin d'en assurer le financement, tout en prenant en considération les observations et propositions du Conseil exécutif et de la Conférence générale ainsi que les priorités et les besoins des Etats membres au moment de l'exécution.

2. **Invite** les Etats membres à verser intégralement leurs contributions au budget de ce Plan et invite le Directeur général à poursuivre ses efforts visant à recueillir les ressources financières extrabudgétaires, de manière à mettre en œuvre la plus grande partie possible du Plan d'action pour les années 2010-2012.
3. **Invite** le Directeur général à mettre en œuvre le Plan d'action à travers les conférences spécialisées, les grands projets, les programmes de terrain et autres activités qualitatives et ce, en coopération avec les institutions et les centres nationaux et régionaux spécialisés dans les Etats membres.
4. **Se félicite** de l'approche adoptée par la Direction générale qui se base sur une vision stratégique globale, pluridisciplinaire, intégrée, cohérente et moderne.
5. **Approuve** la proposition relative à l'exonération de l'Etat de Palestine, de la République islamique d'Afghanistan et la République Somalienne de leurs contributions au projet de Plan d'action triennal et Budget (2010-2012).
6. **Invite** l'ISESCO, dans le cadre de ses programmes spéciaux, à soutenir les établissements éducatifs, scientifiques, culturels et médiatiques au Golan syrien occupé afin de contrecarrer les politiques de l'occupation israélienne qui veulent oblitérer son identité arabo-islamique.
7. **Remercie** le Conseil exécutif pour ses efforts visant à établir les fondements généraux du projet de plan et budget pour les années 2010-2012.
8. **Remercie** le Directeur général et ses collaborateurs pour leur contribution remarquable à l'élaboration du projet de Plan d'action triennal et budget (2010-2012).



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 5.1
de l'ordre du jour :**

(Accréditation des membres du Conseil exécutif)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (11), alinéa (h) et l'Article (12-I), alinéa (b) de la Charte;
- Ayant pris connaissance de la liste des membres du Conseil exécutif de l'Organisation, objet du document (CG 10/2009/5.1);

décide ce qui suit :

1. **Accrédite** les membres du Conseil tel qu'ils figurent dans le document (CG10/2009/5.1 adopté).
2. **Invite** les Etats membres à désigner leurs représentants au sein du Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'Article (12-I), alinéa (b) de la Charte et à communiquer au Directeur général le curriculum vitæ de chacun de ces membres dûment approuvé.
3. **Invite** le Directeur général à assurer le suivi de cette question auprès des Etats membres et à modifier la liste en fonction des réponses émanant des autorités compétentes des Etats membres.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 5.2
de l'ordre du jour :**

(Élection du Directeur général de l'Organisation)

La Conférence générale :

- Se fondant sur :
 - * L'Article (11) alinéa (i) de la Charte ;
 - * L'Article (12) alinéa (i) du Règlement intérieur de la Conférence générale ;
 - * Conformément à la Décision (C.E.28/2007/D.b) du 28^{ème} Conseil exécutif dans laquelle le Conseil a sollicité le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite de présenter à nouveau la candidature de Dr Abdulaziz Othman Altwajiri au poste de Directeur général de l'ISESCO et recommandé à la 10^{ème} Conférence générale de le reconduire dans ses fonctions en tant que Directeur général de l'Organisation ;
 - * Conformément à la Décision de la 7^{ème} Réunion de coordination des ministres de l'éducation et de l'enseignement dans les Etats membres (Paris, octobre 2007) ;
 - * En vertu de la Résolution de la 11^{ème} session du Sommet islamique (Dakar, 13-14 mars 2008) ;
 - * Se basant sur la Résolution 8/35-Cult. de la 35^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (Kampala, 18-20 juin 2008) ;

- * Conformément à la Résolution 8/36-Cult. de la 36^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (Damas, 23-25 mai 2009) ;
- * En vertu de la Décision (C.E. 30/2009/D.4.1(b)) de la 30^{ème} session du Conseil exécutif (Tunis, 27-29 juin 2009) ;
- Appréciant hautement les efforts déployés par Dr Abdulaziz Othman Altwaijri pour promouvoir, développer et moderniser l'Organisation à tous les niveaux depuis la 4^{ème} Conférence générale à laquelle il a été élu pour la première fois ;
- Attendu que tous les États membres sont unanimes à reconnaître la compétence de Dr Abdulaziz Othman Altwaijri à travers son excellente gestion des affaires de l'Organisation, la réalisation de ses objectifs et l'extension de son rayonnement sur les plans islamique et international ;
- A l'instar des Résolutions de la 6^{ème} Conférence générale (Riyadh, décembre 1997) et de la 8^{ème} Conférence générale (Téhéran, décembre 2003), concernant l'élection de Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, au poste de Directeur général de l'ISESCO pour six années ;

décide ce qui suit :

1. **Élit** en cette session, à l'unanimité et avec acclamation, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri Directeur général de l'ISESCO pour deux mandats successifs, la durée de chaque mandat étant de trois années renouvelables, en reconnaissance des efforts remarquables et fructueux qu'il consent pour la promotion de l'Organisation dans ses domaines de compétence.
2. **Salue** les résultats réalisés par le Directeur général dans les champs d'action de l'Organisation et lui rend hommage pour les efforts qu'il déploie aux fins de conforter la présence et la place de l'ISESCO sur les scènes islamique et internationale et renforcer ses capacités et développer ses organes administratifs et financiers.
3. **Invite** le Directeur général à poursuivre ses efforts afin de développer davantage l'Organisation et la promouvoir à tous les niveaux.

.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 5.3
de l'ordre du jour :**

(Date et lieu de tenue de la 11^{ème} session de la Conférence générale)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Faisant suite à la demande du Royaume d'Arabie Saoudite, aux fins d'accueillir la 11^{ème} session de la Conférence générale ;

décide ce qui suit :

- **Tenir** la 11^{ème} session de la Conférence générale à Riyadh, Royaume d'Arabie Saoudite, au cours de la première moitié du mois de juillet 2012.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

**Résolution concernant le point 5.4 de l'ordre du jour
(Soutien de la candidature de M. Farouq Hosni au poste de
Directeur général de l'ISESCO)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les résolutions précédentes, prises par les parties compétentes au sein des organisations arabes et islamiques connexes ;
- Dans le cadre de la candidature de M. Farouq Hosni au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- Eu égard à la grande compétence de M. Farouk Hosni, aux remarquables réalisations qu'il a accomplies et aux efforts qu'il a consentis pour le renforcement de l'action culturelle commune,

Décide ce qui suit :

1. **Soutient** la candidature de M. Farouk Hosni, Ministre de la culture de la République Arabe d'Egypte, au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
2. **Invite** les Etats membres à prendre les mesures appropriées et les initiatives nécessaires pour assurer l'élection de M. Farouk Hosni au poste de Directeur général de l'UNESCO, lors de la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conférence générale / 10^{ème} session

Tunis, République Tunisienne

9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009

**Résolution concernant les champs de compétence de l'Organisation
et les attributions de ses organes suprêmes**

La Conférence générale,

- Après avoir suivi la présentation des rapports du Directeur général concernant la supervision, la coordination et l'évaluation des activités de l'ISESCO et l'organisation des conférences ministérielles spécialisées; et conformément à la Charte et aux règlements internes de l'Organisation ;
- Se fondant sur la décision de la 30^{ème} session du Conseil exécutif (Tunis, 27-29 juin 2009) prise à cet effet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Réaffirme** les compétences de la Conférence générale et du Conseil exécutif en ce qui concerne la supervision de l'action de l'Organisation, la coordination de ses activités et leur évaluation tel que stipulé dans la Charte de l'ISESCO.
- 2- Soutient** la prise en charge par l'ISESCO de l'organisation de conférences ministérielles spécialisées, notamment dans les domaines de la culture, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'environnement et l'enfance, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique.



**L'Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 8^{ème} Session procédurale

**Tunis, République Tunisienne
9-10 Rajab 1430 H / 2-3 juillet 2009**

Décision concernant

L'élection du Bureau du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de l'article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Conformément aux délibérations qui ont eu lieu lors de la huitième séance procédurale tenue le vendredi 3 juillet 2009 à Tunis, République Tunisienne, au terme des travaux de la 10^{ème} conférence générale (Tunis, 2-3 juillet 2009) ;
- Tenant compte des discussions qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

Elit son bureau comme suit :

- **Président : Burkina Faso**
- **Vice-Présidents :**
 - o République d'Azerbaïdjan
 - o République du Soudan
 - o République de Gambie
- **Rapporteur : Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste**